



Problème de pension avec mes parents

Par Visiteur

Bonjour,
Voici un extrait d'une lettre de mes parents.

[...]

Le devoir de soutien moral et matériel qui est le nôtre n'a plus de raison d'être à partir du moment où tu n'assures pas pour ta part un service minimum de respect vis-à-vis de nous, de ta famille et de nos proches. Nous ne te demandons pas de nous aimer si cela est au dessus de tes forces, mais d'avoir une attitude acceptable. Si tu devais persister dans ce comportement, tu porterais l'entière responsabilité de ses conséquences matérielles et morales .

Il n'y a aucune raison de continuer à mordre les mains qui te nourrissent.

Comme nous nous y sommes engagés envers toi, nous financerons tes études jusqu'à tes 27 ans si besoin, dès lors que tu les poursuis correctement, ce qui paraît être le cas.

Nous attendons cependant que tu nous apportes confirmation de ta réussite aux examens et que tu nous informes de ce que tu fais pour le stage .

Nous ne tolérons pas les insultes, la grossièreté, l'absence de réponse aux demandes simples et tout manque de respect sera désormais sanctionné.

Reste si tu le veux à distance tant que tu n'es pas capable d'une conduite acceptable.

Nous t'aimons et tu le sais bien, cet amour t'est pour toujours acquis et nous t'accueillerons avec joie le jour où cela te sera possible.

D'ici là, contentons nous d'échanges pratiques de préférence par mail sur tes études, leur financement et les éventuelles aides dont tu aurais besoin.

Nous t'adressons un virement unique de 700 euros ; le virement complémentaire de 250 euros habituel est suspendu en attente des précisions sur ta situation.

Ta dotation financière sera désormais prise en charge par tes 2 parents solidairement.

Affectueusement

Papa et Maman

Ils menacent à demi mot de me couper les vivres si je ne me comporte pas exactement comme ils le veulent. Je voudrais passer par la justice pour fixer une pension. Son montant est moins important que le fait de ne plus avoir de compte à leur rendre et que cela cesse d'être un moyen de pression de leur part car j'en souffre.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends parfaitement la situation mais dans l'immédiat une action en justice me semble prématurées car elle n'est recevable que si vos parents refusent de subvenir à vos besoins. Or dans l'immédiat ce n'est pas le cas puisqu'ils vous versent de l'argent.

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour,
merci de votre réponse. Je sais que la situation n'est pas aisée à suivre. Mon père est chirurgien et me fait souffrir moralement depuis que je suis adolescent. Il ne tolère aucune contrariété, et me punit dès lors qu'il en a une. C'est pourquoi cette demande est importante pour moi. Je souhaite mettre des limites afin qu'il comprenne que je suis sous l'autorité de la république française avant d'être sous la sienne, et que j'ai le droit à avoir une vie. Cela peut sembler ridicule et pourtant il me terrifie. J'ai besoin que vous me trouviez des solutions pour m'aider à sortir de cette situation. Je pense avoir été un enfant maltraité psychologiquement. Cette lettre n'est qu'un exemple "présentable" de ce qu'il peut faire et j'ai besoin de l'aide de la république française pour trouver comment échapper à leur influence.

Par Visiteur

Monsieur

Quel age avez vous?

je comprends parfaitement mais tant que votre père continue à subvenir à vos besoins je crains fort que le juge n'accède pas à votre demande de fixation d'une pension.

ceci étant vous êtes tout à fait libre de prendre un avocat et de tenter la procédure en saisissant le jaf.

Bien cordialement